

Covid-19 : fermeture des marchés primeurs

25/03/2020



Actus Agricoles

Les consommateurs pourraient s'agglutiner dans les supermarchés mais pas sur les marchés ? La mesure semble contradictoire Pourtant, qu'ils soient couverts ou en plein vent, tous les marchés sont fermés depuis le 24 mars, en application du [décret portant mesures d'urgence](#) et pris la veille. Ce durcissement des règles fait suite à [une décision du Conseil d'Etat du 22 mars](#), dans laquelle l'institution demande au gouvernement « d'évaluer les risques pour la santé publique du maintien en fonctionnement des marchés ouverts, compte tenu de leur taille et de leur niveau de fréquentation ».

Mais dans le même temps, le gouvernement indique que le préfet pourra autoriser l'ouverture des marchés alimentaires, s'ils respectent les mesures d'hygiène et de distanciation sociale définies par le gouvernement. Sa décision devra être prise en concertation avec le maire de la commune concernée. Mais ceux-ci sont majoritairement réticents...

Alors les syndicats s'inquiètent. Le gouvernement demande aux agriculteurs de continuer à produire, il faut aussi qu'ils puissent continuer à vendre... Ils rappellent que si toutes les précautions sont prises et que chacun prend ses responsabilités, le risque de contamination n'est pas plus élevé que dans les autres commerces. « Au contraire, en maintenant la diversité des points d'approvisionnement, nous évitons les regroupements de consommateurs propices à la propagation du virus », précise le communiqué.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/covid-19-fermeture-des-marches-primeurs/>